

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR09.18PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de Fr. 71'000.-- pour l'achat de
la patinoire mobile de la Place Pestalozzi.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le mardi 12 mai 2009 à l'Hôtel de Ville.

Elle était composée de Mesdames Anilda Dewarrat (remplaçant Mme. Soufia Fekih), Magrieta Donker, Corinne Lachat, la soussignée désignée rapportrice et de Messieurs Daniel Bercher, Maximilien Bernhard, Jacques Fivaz, Daniel Hofmann et Nunzio Indulsi.

La délégation municipale était composée de Messieurs Jean-Daniel Carrard, Municipal de la Police et de Sports et Pedro Camps, Délégué aux Sports. Nous les remercions pour leurs explications et leurs réponses aux questions soulevées.

Expérience positive

Nous rappelons en préambule qu'une patinoire mobile a été exploitée sur la Place Pestalozzi, du 4 décembre 2008 au 9 janvier 2009, à l'initiative de la Municipalité. La question posée à travers ce préavis est de savoir si le Conseil communal souhaite faire perdurer cette animation au centre ville. Si oui, la Municipalité se propose d'acquérir cette patinoire mobile, étant donné que la location d'une telle structure est relativement coûteuse à moyen terme.

Une telle structure est faite pour offrir une alternative à la patinoire couverte, notamment pour les plus petits mais c'est également l'occasion d'offrir une animation au centre-ville durant cette période. Ces deux objectifs semblent avoir été atteints. En effet, la grande majorité des utilisateurs étaient de jeunes enfants accompagnés de leurs parents qui découvraient le patin à glace. Il est difficile d'estimer le nombre d'utilisateurs, étant donné que seules les locations de patins ont été comptabilisées. Néanmoins, les retours reçus sur cette expérience semblent très favorables.

Il est intéressant de relever également qu'aucune surveillance nocturne n'a été nécessaire, et qu'aucun incident n'est à relever.

Quelques points techniques

Une fois la patinoire mobile achetée, la question du stockage pourrait se poser. Et l'on sait que cette question est récurrente à Yverdon-les-Bains. Le présent préavis répond d'ores et déjà à cette préoccupation. En effet, la société Pati S.A. aujourd'hui propriétaire de la patinoire mobile offre également une solution de stockage du matériel hors-saison ; son coût s'élève à 2000.- (compris dans les budgets annuels, sous la ligne « *Stockage, entretien et montage par la société Pati S.A. à Ecuwillens* »). La commission demande toutefois à la

Municipalité d'étudier toutes les possibilités pour stocker le matériel à Yverdon-les-Bains (notamment les sous-sols des anciens bâtiments ARKINA) avant de recourir à cette solution.

Cette patinoire et sa machinerie ont été utilisées pour la première fois l'hiver dernier. Il s'agit donc de matériel quasi neuf et qui, bien entretenu, a une espérance de vie d'au moins 10 ans.

La commission s'est étonnée de la différence entre le budget pour la période 2008-2009 et le décompte final pour cette même période. Il semble que certaines charges d'exploitation, comme le salaire du personnel technique, aient été oubliées lors de la 1^{ère} évaluation. La commission est satisfaite de constater que les budgets présentés dans ce préavis pour les années à venir semblent plus complets et donc plus à même de refléter les coûts réels engendrés par cette structure.

Conclusion

La commission estime que la patinoire mobile a rencontré un succès certain lors de cette première édition, notamment auprès des familles avec de jeunes enfants. Consciente que cette structure est relativement gourmande en énergie et que sa taille ne permet pas l'accueil de milliers de patineurs, elle estime toutefois que cette animation gratuite au centre-ville est une offre attrayante pour la population yverdonnoise et pour un centre-ville dynamique.

Après délibération, la commission, à l'unanimité de ces membres pour l'article 1 et avec 1 abstention pour les articles 2, 3 et 4, vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, à accepter les quatre articles du préavis, tels que présentés par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 19 mars 2009

Fanny Spichiger

